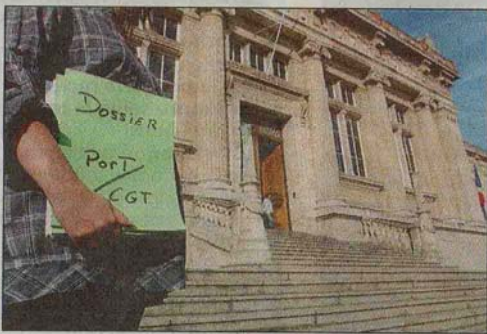


PROCES EN CORRECTIONNELLE

CGT du port : les dirigeants à la barre



Les deux principaux dirigeants de la CGT du port se retrouvent demain matin devant la justice pour répondre d'abus de confiance et d'escroquerie. Il leur est reproché d'avoir détourné plus de 63 000 euros entre 2002 et 2006.

CGT DU PORT DU HAVRE

Les « patrons » devant la justice



PHOTO JEAN-MARIE THULLIER

Deux dirigeants syndicaux du port comparaîtront demain devant la justice pour abus de confiance et escroquerie.

JUSTICE. Les deux principaux responsables de la CGT du port du Havre comparaissent demain en correctionnelle pour abus de confiance et escroquerie.

CGT : le procès d'un système

Les grandes lignes de l'affaire



Plus que celui de deux syndicalistes présumés innocents, c'est le procès d'un système qui a lieu demain devant le tribunal correctionnel du Havre. Patrick Deshayes et Brice Friboulet, les deux principaux dirigeants de la toute puissante CGT du Grand port maritime du Havre, comparaissent pour abus de confiance et escroquerie sur des faits qu'ils auraient commis au préjudice de leur syndicat et du port entre le 1er janvier 2002 et le 21 septembre 2006. L'affaire concernerait une somme légèrement supérieure à 63 000 euros.

Fausses fiches et double remboursement

Seul le Grand port maritime, l'employeur des deux dirigeants syndicaux, demeure aujourd'hui partie civile. La CGT, elle, ne s'est pas portée partie civile... Les six membres d'un collectif d'agents du port, ex-syndiqués CGT, ont été déboutés de leur demande en constitution. Néanmoins, leur

avocat pourrait se constituer à l'audience. C'est par l'intermédiaire de ces agents du port – trois sont aujourd'hui à la retraite et l'un d'eux, Jean-Louis Argentin, est conseiller régional – qu'a éclaté l'affaire.

Tout part d'une discussion informelle entre deux agents du port du Havre et deux syndicalistes du port de Nantes-Saint-Nazaire. Ces derniers invitent leurs collègues havrais à s'intéresser à la gestion des comptes de la CGT. Ce que tenteront de faire les deux

agents. En vain. Ils n'obtiendront pas l'ensemble des livres de comptes, la CGT se renfermant derrière une loi de 1884, dite Waldeck-Rousseau. Elle n'oblige pas les syndicats à rendre publiques leurs comptabilités.

Une longue instruction a été engagée pour tenter de faire la lumière sur des zones d'opacité. Elle a conduit au renvoi en correctionnelle des deux dirigeants. Au cours de l'enquête, il est apparu que les deux « patrons » de la CGT, qui ont le soutien d'une par-

tie de leur troupe, avaient organisé un système de fausses fiches de frais et de double remboursement, tant auprès du syndicat que de la direction du port. Les caisses de la CGT servaient aussi à financer des week-ends luxueux, ainsi que des prêts sans intérêt aux dirigeants. Ont-ils été remboursés ? « Oui », ont déclaré les deux prévenus « sans toutefois pouvoir en apporter la preuve », révèle l'instruction.

« Acharnement » selon la CGT

Au-delà, l'affaire intervient dans un contexte particulier, celui d'un climat de tension sociale dans tous les ports qui doivent faire face à la mise en œuvre délicate de la réforme portuaire. Pour la CGT, ce procès serait le témoin de « l'acharnement » dont elle se dit victime. « On veut casser l'outil de défense des travailleurs », a coutume de dire l'un des prévenus.

La paralysie du port annulée

Les deux prévenus arriveront-ils au palais de justice avec une haie d'honneur ou seront-ils seuls ? Initialement, le syndicat avait appelé à une grève de vingt-quatre heures, demain. Avec, à la clé, un rassemblement devant le tribunal. Finalement, le préavis de grève a été retiré hier par le syndicat ; le trafic ne sera donc pas

bloqué. La raison de ce retrait ? « Le motif de cette grève n'est pas en lien avec l'activité portuaire ou une revendication », souligne la direction du Grand port maritime du Havre qui avait mis en garde la CGT sur la légalité de son action. Plusieurs agents du port ont prévu néanmoins de se rendre demain matin au tribunal.